COMMENT SE MATÉRIALISE LE LABEL ?

Un plan d'action pour les 10 années du label sera établi se matérialisant par la mise en place d'actions de valorisation et de sensibilisation à l'exemple de :

- **Visites guidées et ateliers pédagogiques** pour petits et grands
- **Courts-métrages** pour plonger dans l'histoire
- **Applications numériques** pour explorer le patrimoine de manière interactive
- **Expositions** pour découvrir les richesses locales
- **Publications** pour approfondir les connaissances
- **Signalétique patrimoniale** pour mieux repérer et comprendre les sites patrimoniaux

EN ATTENDANT LE LABEL...

La démarche de labellisation repose sur la constitution d'un dossier de candidature. Celui-ci sera alimenté par **un inventaire du patrimoine des 45 communes concernées par l'extension.**

En attendant, diverses opérations de préfiguration sont déjà en place :

- **Itinérance de l'exposition** « Un trésor de patrimoines, l'Eurométropole de Metz »
- **Programme des rendez-vous culturels** dans les communes de l'Eurométropole
- Participation aux **Journées européennes du patrimoine**
- **Concours photographique**

Notre territoire regorge de pépites, valorisons-les ensemble !

Eurométropole de Metz
Maison de la Métropole
1, place du Parlement de Metz
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 20 10 00

Valérie Perrin
Direction Générale Adjointe
Attractivité
Chargée de mission Projet Label
Pays d'art et d'histoire
T. 03 57 88 35 36
vperrin@eurometropolemetz.eu

Graphisme : Dircom mutualisée Ville de Metz et Metz Métropole. Mai 2025. Crédits Photos : Anthony Picoré, Philippe Gisselbrecht - Eurométropole de Metz, Laurianne Kieffer - Musée de La Cour d'Or Eurométropole de Metz, L'Europe vue du ciel, SUTTER.

L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, EN ROUTE VERS LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE !

UN LABEL NATIONAL

Créé en 1985 par le ministère de la Culture, le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » **distingue les collectivités qui s'investissent dans la valorisation de leurs patrimoines et la sensibilisation des habitants.**

Il s'agit d'une véritable reconnaissance pour les territoires, communes ou groupements de communes, qui **s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.**

La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités, qui après l'attribution, est formalisé par une convention. La durée de celle-ci est de 10 ans, elle est réévaluée sur la base des politiques menées par la collectivité en matière de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

POURQUOI CE LABEL EST-IL IMPORTANT ?

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » joue un rôle significatif dans plusieurs domaines :

Cohésion sociale

Il contribue à **renforcer les liens entre les habitants** en valorisant leur patrimoine commun

Démocratisation de la culture

Il sensibilise les publics, notamment les jeunes, à l'architecture, au patrimoine et au paysage.

Attractivité et développement culturel

Il renforce l'attractivité des territoires et favorise le développement culturel.

Enjeu économique

Il stimule la création d'emplois et contribue à un tourisme culturel de qualité.

LE RÉSEAU « VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le réseau compte près de 200 Villes et Pays d'art et d'histoire, dont 16 dans le Grand Est :

Villes d'art et d'histoire

- Bar-le-Duc
- Troyes
- Mulhouse
- Châlons-en-Champagne
- Reims
- Charleville-Mézières
- Sedan
- Lunéville
- Sélestat
- Metz
- Strasbourg

Pays d'art et d'histoire

- Épinal Cœur des Vosges
- Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- Langres
- Communauté de Communes du Val d'Argent
- Le Grand Verdun

LE LABEL À L'ÉCHELLE LOCALE

La Ville de Metz, labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 2012, a renouvelé son label en 2024.

Consciente de la richesse et de la diversité des 45 autres communes qui composent le territoire métropolitain, **l'Eurométropole de Metz, dans la poursuite du travail réalisé par la Ville de Metz, s'est engagée à étendre le label à l'ensemble de son territoire.**
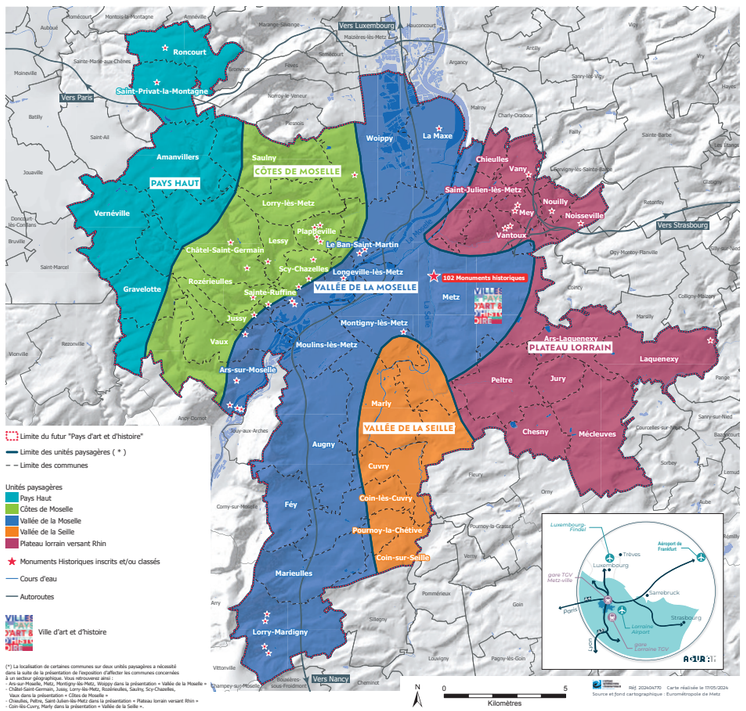
Cette démarche ambitieuse viendra **renforcer la politique culturelle de l'Eurométropole** déjà en place, notamment via ses équipements culturels (le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné, l'Opéra-Théâtre, le musée de La Cour d'Or) et ses actions quotidiennes pour **améliorer le cadre de vie**.